

# Projet associatif de Cité Lien Partenariat Bienveillance

(nous utiliserons le sigle CLPB dans le descriptif du projet associatif)

Ce projet a été voté à l'AG du 19 mai 2022.

Seuls, le changement de nom de l'association (effectif le 13 juillet 2022) et son indication dans la paragraphe historique, les astérisques en bas de pages ont été modifiés ou insérés pour faciliter la compréhension.

## Préambule

L'association **Cité Lien Partenariat Bienveillance (CLPB)** est une association locale, à vocation sociale dont le siège est à Conflans Sainte Honorine 78700. Elle a pour but d'accueillir et d'aider toute personne en difficulté afin de permettre à chaque personne accueillie de devenir autonome, d'être en mesure d'élaborer son projet de vie et de devenir un citoyen responsable.

L'association **CLPB** a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion. L'association assure plus spécifiquement, mais pas exclusivement, une mission de service public : d'autres activités axées sur l'inclusion sociale et ses dérivés viennent compléter les missions sous délégation de dispositifs publics.

**CLPB** est constituée comme une communauté de travail réunissant autour de son projet des salariés, des bénévoles, des donateurs qui œuvrent dans le même esprit au service des personnes accompagnées. Elle s'appuie sur des partenariats actifs avec les services de l'Etat, le département des Yvelines, les communes de Conflans Sainte Honorine et d'Andrésy, des organismes publics, des associations caritatives, la paroisse du Confluent et des environs.

Toute personne peut adhérer au Projet Associatif (bénévole, salarié, donateur, sympathisant) en s'acquittant d'une cotisation annuelle.

Pour l'année 2022, la cotisation a été fixée à 5 euros par le Conseil d'Administration.

## Histoire et contexte

L'association LA CITE DE LA PIERRE BLANCHE. a été créée le 18 juillet 2017 par l'association La Pierre Blanche – aujourd'hui en liquidation judiciaire – pour mettre d'abord en place un Centre d'hébergement d'urgence Migrants (CHUM) jusque juin 2019, date à laquelle l'Etat a décidé de transformer les places en HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile).

En juin 2021, la DDETS 78 a accompagné la fermeture d'un site « Le Pointil » frappé d'insalubrité et a ouvert 22 places en Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU<sup>1</sup>), toujours financées à ce jour.

En janvier 2022, en concertation avec les services préfectoraux, il a été mis fin à l'HUDA et 30 places hivernales pérennes ont été ouvertes par la DDETS 78.

Les graves difficultés rencontrées par La Pierre Blanche ont conduit, **avec le soutien des services de l'Etat**, à autonomiser LA CITE DE LA PIERRE BLANCHE dans sa gouvernance et son fonctionnement à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 et à réorganiser l'Association.

Cette origine et ces événements ont marqué LA CITE DE LA PIERRE BLANCHE. L'association entend œuvrer en veillant à une saine gestion de ses services pour permettre un accueil digne et respectueux des personnes en difficulté.

---

1

Nos centres d'hébergement bénéficient d'un financement de la DDETS78 au titre de places hivernales pérennisées.

## **Depuis le 13 juillet 2022, notre association s'appelle Cité Lien Partenariat Bienveillance. (CLPB**

Aujourd'hui, **CLPB** gère :

- Un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU<sup>2</sup>) – 22 places
- 30 places hivernales pérennisables
- La domiciliation pour 350 personnes
- Un dispositif de logements intermédiaires – en famille ou co-location dans 4 logements de bailleurs privés
- Une activité d'appui à l'insertion professionnelle
- Une distribution alimentaire de première nécessité pour les hébergés de l'association. Il est prévu de déployer un nouveau dispositif de distribution plus élargie grâce à l'agrément BAPIF.

L'association cherche aussi à répondre, selon ses moyens, aux besoins identifiés localement des personnes en difficulté, grâce à l'apport, au professionnalisme et au dynamisme des bénévoles qui la rejoignent.

Bénéficiant à un titre ou à un autre de subventions publiques ou d'agrèments de l'Etat, **CLPB** s'engage, par la signature d'un contrat d'engagement républicain :

- 1° A respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- 2° A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- 3° A s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

## **Nos valeurs : Lien, Partenariat, Bienveillance**

L'association **Cité Lien Partenariat Bienveillance (CLPB)** s'appuie dans son action sur la valeur de chaque personne, en lui redonnant accès aux droits fondamentaux et en croyant en ses capacités à rebondir.

Les valeurs de l'association, d'inspiration humaniste, s'articulent autour de la rencontre, du **Lien**, du respect, de la confiance, de l'écoute, de la **Bienveillance**, du compagnonnage et du **Partenariat**.

L'alliance du lien et de la bienveillance de tous permet aux accueillis de prendre confiance en eux, (re)trouver l'esprit d'initiative et avancer dans leur projet.

Ces valeurs veulent faire vivre la fraternité.

La fraternité dit les liens qui nous unissent les uns aux autres. S'impliquer dans une relation fraternelle, c'est considérer l'autre tel qu'il est comme son égal. Nous appartenons tous à la famille humaine et avons une communauté de destin sur cette terre.

La fraternité se manifeste par la volonté d'établir une relation personnelle et conviviale avec l'autre.

La relation s'articule autour de la rencontre. Rencontre des accueilli(e)s, salariés, bénévoles, et aussi des partenaires (mairies, services de l'Etat, services du département, autres structures associatives, bailleurs propriétaires, ...)

Les liens qui se créent ne peuvent se concevoir sans le respect de chacun, l'écoute, la bienveillance, la confiance réciproque, la relation fraternelle et personnelle.

## **Lien, Partenariat, Bienveillance au sein de la communauté de travail**

En pratique, la communauté de travail de **CLPB** s'organise pour faire en sorte que les salariés et les bénévoles travaillent ensemble au service des accueillis, que les différentes activités se coordonnent et se rassemblent autour de projets transversaux menés en commun.

Sous l'impulsion du Bureau du Conseil d'Administration **un comité de coordination** réunissant **les référents opérationnels** de chaque activité et les membres du Bureau se tient périodiquement tous les deux mois – et plus souvent si nécessaire. Le comité programme et suit la mise en œuvre des actions. Il précise aussi la suite à donner aux rencontres et manifestations conviviales qui se seront tenues avec les personnes accompagnées, les salariés et les bénévoles, et avec les partenaires de **CLPB**.

D'une manière générale, les équipes sont composées de salariés et de bénévoles, parfois de bénévoles exclusivement. Cependant, la participation des hébergés, accueillis, accompagnés, est possible et souhaitable au sein de ces équipes.

**Le référent opérationnel** peut être soit un salarié, soit un bénévole. Sa mission est définie dans le règlement intérieur. Il doit veiller à une bonne articulation entre chaque membre de l'équipe quel que soit son statut.

## **Nos actions**

### **1- Le CHU<sup>3</sup>**

**Cité Lien Partenariat Bienveillance** gère un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) pour des majeurs : célibataires, couples, femmes seules ou avec enfants de nationalité française ou étrangère, quelle que soit leur situation administrative.

*C'est « une structure d'hébergement permettant la mise à l'abri immédiate des personnes et offrant des prestations assurant le gîte et le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, et une orientation vers un professionnel ou une structure susceptible d'apporter à la personne l'aide justifiée par son état ».*

L'association a constitué dès 2021 un Centre d'hébergement d'Urgence multi-sites de 22 places.

Cela a été possible grâce à la mise à disposition d'un pavillon de 287 m<sup>2</sup> à Andrésy par l'Etablissement Public Foncier de l'Île de France – EPFIF et de la signature d'un contrat de location d'un appartement de type F4 sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine.

### **L'hébergement - places hivernales pérénisables**

Faisant suite à la fermeture de l'HUDA, 30 places hivernales pérénisables ont été ouvertes par la DDETS 78. Les personnes accueillies vivent dans 3 maisons situées à Andrésy pour lesquelles l'association dispose :

- D'une convention de mise à disposition d'un pavillon de 134 m<sup>2</sup> consentie par Electricité de France moyennant le paiement d'un loyer et des charges forfaitaires.
- D'une convention de mise à disposition d'un pavillon de 130 m<sup>2</sup> consentie par l'Etablissement Public Foncier de l'Île de France – EPFIF moyennant le paiement d'une redevance annuelle hors taxes et forfaitaire.
- D'une convention d'occupation précaire à titre gratuit d'un pavillon de 236 m<sup>2</sup> consentie par la Division Domaines des Yvelines qui demande à l'association d'acquitter les taxes locatives

des locaux occupés ainsi que la facturation des fluides.

Les modalités d'accueil devront rapidement évoluer vers un hébergement plus pérenne, à savoir du locatif dans le diffus. L'association devra effectuer une captation de logement auprès des bailleurs sociaux.

**Les travailleurs sociaux**, salariés de l'association **CLPB**, assurent un accompagnement global et travaillent sur un projet personnel individualisé avec chaque hébergé(e). Ils accompagnent les personnes accueillies dans l'accès aux droits et peuvent, selon les cas, les orienter vers un parcours de santé, vers des cours de français ou vers des parcours d'insertion. Ils proposent des activités socio-éducatives et animent le quotidien.

**Les bénévoles** de **CLPB** peuvent participer à cet accompagnement dans le cadre des activités d'enseignement du français par exemple et sont appelés, si besoin, à prendre en charge une partie des activités d'animation. Ils peuvent aussi être force de proposition au même titre que les accueillis.

## **2- La domiciliation**

Le service de domiciliation s'adresse aux personnes sans domicile stable ou fixe. Elle leur permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier ainsi que d'accéder à des droits et prestations.

Normalement de la compétence des CCAS des communes, le besoin local d'une intervention spécifique vis-à-vis de certaines populations a été reconnu et **CLPB** a été agréée par la Préfecture des Yvelines pour effectuer cette prestation d'accueil et d'accompagnement social tenue par des bénévoles.

## **3- Le soutien scolaire, l'aide aux devoirs**

Cette activité, entièrement assurée par des bénévoles, répond aux demandes des familles démunies pour accompagner leurs enfants, les aider à faire leurs devoirs et reprendre les notions qui leur ont été enseignées en classe. Cette activité se tient dans la Maison communale de quartier de Fin d'Oise de Conflans Ste Honorine. Dix écoliers s'y retrouvent le mardi et le jeudi et quatre collégiens le mercredi.

## **4- L'apprentissage du français FLE (Français Langue Etrangère)**

L'association permet aux demandeurs d'asile et réfugiés qui demandent à apprendre le français en vue de leur insertion dans la société française de suivre les cours dispensés par des professeurs bénévoles (près d'une vingtaine pour ... élèves en moyenne) selon un programme défini dans le cadre des certifications proposées par les Pouvoirs Publics.

Les étudiants en FLE sont préparés à passer les examens des différents niveaux du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF niveaux A2 et B1). La réussite à ces examens ouvre la voie à la recherche et l'obtention d'emplois ou de formations spécialisées avec l'aide des services de Pôle emploi, au renouvellement d'un titre de séjour, etc.

Cet apprentissage est proposé aux personnes hébergées par l'association en cas de besoin.

## **5. L'insertion professionnelle**

L'objectif est d'accompagner tout public vers l'emploi, quel que soit l'état d'avancement de l'insertion professionnelle de la personne accueillie.

Des bénévoles reçoivent en rendez-vous individualisé, sans condition préalable, des personnes souvent très éloignées de l'emploi.

C'est un service « à la demande » qui permet à ces personnes d'être soutenues dans leurs dé-

marches, par exemple auprès de Pôle Emploi, et d'être aidées à divers stades.

Il peut être complémentaire de l'apprentissage du français (les bénéficiaires pouvant alors être orientés vers cet autre service par les enseignants). Il peut être proposé par les travailleurs sociaux de **CLPB**. Il peut-être aussi dispensé à toute personne qui s'adresse directement au service d'insertion.

Des entretiens en présentiel sont assurés par une personne bénévole. Un accompagnement par téléphone, SMS et mail pour des échanges et conseils peut également être mis en place quand le bénéficiaire le souhaite.

## Nos ambitions et perspectives

La **priorité** des années 2022 et 2023 est de conforter **CLPB** dans son rôle, reconnu par les services de L'Etat, d'association locale à mission sociale envers les personnes en difficulté.

L'équipe de **CLPB** pense que « Reconnaître la dignité de chacun, ce n'est pas l'abandonner à son sort seul... C'est reconnaître la responsabilité du corps social dans les déterminismes qui l'accablent, quand ils épargnent ou favorisent les autres. C'est lui proposer de construire, main dans la main, des chemins pour en sortir... » (Matthieu Angotti, ancien Directeur de la FNARS - Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale devenue la FAS) ;

### L'association se donne, en conséquence, pour ambition

- **de renforcer l'hébergement du CHU** pour répondre aux objectifs qui sont assignés par les services préfectoraux tout en développant l'accueil et l'accompagnement des personnes dans l'esprit souhaité pour **CLPB** (cf. nos valeurs).
- **de développer, à sa mesure, les activités prises en charge par les bénévoles** qui répondent à des besoins locaux incontournables.
- Il est désormais nécessaire de renforcer les activités de **domiciliation, d'enseignement FLE** dans un contexte d'afflux probable de nouveaux réfugiés (par exemple ukrainiens) **et d'insertion professionnelle**.
- **de développer le service « logement » pour gérer l'activité d'intermédiation locative (IML)** dont l'agrément a été demandé auprès des pouvoirs publics.
- **de reconstruire la Banque Alimentaire qui vient d'obtenir l'agrément BAPIF.**

Ces ambitions, pour être mises en œuvre, nécessitent des moyens. **CLPB** entend solliciter dès 2022 des donateurs (particuliers, entreprises, ...) et des fonds privés, **principalement pour des projets et activités non financés ou non pris en compte par les pouvoirs publics.**

Elle entend également développer ses relations avec ses partenaires pour coopérer et faciliter le travail en réseau sur ses territoires d'intervention.

L'association n'exclut pas de répondre à des appels à projets ou à des appels à manifestation d'intérêt sur des sujets / des actions complémentaires aux activités déjà conduites et qui viendraient en réponse à des problématiques identifiées de la vie quotidienne.

**Un renfort important de bénévoles sera, en conséquence, recherché, dès maintenant, pour leurs compétences ou leur expérience afin de répondre aux besoins des personnes en difficulté.**